

---

**RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA  
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À  
LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA PROLONGATION DE LA PHASE FONDATION  
DANS LE CADRE DU PROJET DE MODERNISATION PRE (ERP) (LE PROJET)**

---

- 1. Références :**
- (i) Pièce B-0038, p. 5, déposée sous pli confidentiel;
  - (ii) Pièce B-0038, p. 7, déposée sous pli confidentiel;
  - (iii) Pièce B-0038, p. 7 et 8, déposée sous pli confidentiel;
  - (iv) Pièce B-0038, p. 9, déposée sous pli confidentiel.

**Préambule :**

(i) « Dans sa décision D-2020-037, la Régie autorise Énergir à comptabiliser dans un CFR les coûts encourus pour la phase de Fondation du projet. Bien que le calendrier de réalisation de cette phase ait été affecté par la pandémie, sa réalisation s'est complétée à la fin octobre 2020 et a atteint tous les objectifs visés, soit :

- corriger, standardiser et archiver certaines données afin d'améliorer les opérations;
- remplir les prérequis pour préparer l'instance ECC actuelle de SAP à la migration vers la solution SAP S/4HANA lors de la phase I;
- rétablir et optimiser le modèle de sécurité des accès de la solution actuelle; et
- réaliser une analyse d'impacts de la migration vers la solution SAP S/4HANA sur les processus actuels [REDACTED] ».

(ii) Voici les activités qui seront réalisées d'ici le début de la phase I prévue au printemps 2021 :

- appel d'offres et choix d'un intégrateur pour les volets de modernisation des processus et de migration vers la solution SAP S/4HANA;
- appel d'offres pour le choix de la solution d'infrastructure; et
- planification des activités, des ressources, de la structure de gouvernance et dépôt de la demande d'investissement globale ».

(iii) « Processus d'appel d'offres pour le choix de l'intégrateur (volet modernisation et migration vers la solution SAP S/4HANA)

[...]

La documentation en support à l'appel d'offres pour le choix d'un intégrateur est complétée et a été envoyée aux fournisseurs préqualifiés le 30 octobre 2020.

Processus d'appel d'offres pour le choix de la solution d'infrastructure

[...]

La documentation au soutien de l'appel d'offres pour le choix de la solution d'infrastructure est complétée et a été transmise aux fournisseurs préqualifiés le 30 octobre 2020.

(iv) « Comme mentionné précédemment, en raison du recadrage du périmètre, il a été jugé plus prudent de retarder le lancement des appels d'offres et les autres activités de planification. Malgré que les coûts de réalisation de la phase de Fondation ont été inférieurs au budget prévu de 4,9 M\$, l'ajout au CFR des coûts liés aux activités de prolongement de cette phase, telles que décrites à la section 1.3 du présent document, porterait le solde du CFR au-delà du maximum de 4,9 M\$ autorisé par la Régie dans sa décision D-2020-037. Au 31 octobre 2020, les coûts projetés totaux de la phase de Fondation sont maintenant évalués à 5,46 M\$, soit une augmentation de 551 000 \$ par rapport à la projection initiale. Les coûts réels engagés au 31 octobre 2020 sont constitués des dépenses encourues pour [REDACTÉ] et de la main-d'œuvre interne et externe ayant exécuté les prérequis de la phase de Fondation ».

	Montants portés au CFR au 31 octobre 2020	Nouvelle Projection CFR	Écart par rapport au montant autorisé de 4,9 M\$ pour la phase de Fondation
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
Licences	[REDACTÉ]	[REDACTÉ]	n/a
Phase de Fondation	4 205	5 460	551
<b>Total</b>	[REDACTÉ]	[REDACTÉ]	[REDACTÉ]

»

### Demandes :

- 1.1 En référence (i), le Distributeur indique que la réalisation de la phase de Fondation du projet s'est complétée à la fin octobre 2020 et qu'elle a atteint tous les objectifs visés. En référence (iii), il mentionne que les appels d'offres pour les choix d'un intégrateur et d'une solution d'infrastructure ont été complétés le 30 octobre 2020.

Dans le contexte présenté, justifiant la mise à jour des coûts de la phase Fondation, veuillez élaborer quant à l'utilité d'augmenter le plafond du CFR, en lien avec les activités à venir mentionnées à la référence (ii).

### Réponse :

Dans le cadre du processus d'appel d'offres pour le choix d'un intégrateur et d'une solution d'infrastructure, Énergir a complété, le 30 octobre dernier, la première étape, soit la rédaction et l'envoi des documents aux fournisseurs sélectionnés.

Pour la deuxième étape du processus d'appel d'offres, soit l'évaluation des propositions des intégrateurs et fournisseurs, plusieurs activités devront être réalisées :

- Élaboration de la stratégie et de l'approche qui sera utilisée pour l'évaluation des propositions reçues (critères et méthodes d'évaluation, mise en place de comités, planification des ressources participantes, processus de validation et d'approbation);
- Organisation de rencontres afin de répondre aux nombreuses questions soumises par les intégrateurs et fournisseurs;
- Révision et évaluation, individuelle et en groupes, des propositions obtenues pour les choix d'un intégrateur et du fournisseur de l'infrastructure (documents totalisant plusieurs milliers de pages);
- Préparation des questions d'Énergir aux soumissionnaires en prévision des rencontres avec ceux-ci visant à préciser leurs propositions;
- Rencontre de présentation des propositions avec chacun des intégrateurs;
- Évaluation et recommandation finale; et
- Processus d'approbation et choix de l'intégrateur et du fournisseur d'infrastructure.

Finalement, la troisième et dernière étape sera dédiée aux activités liées à la négociation contractuelle des ententes avec l'intégrateur choisi pour la réalisation du projet et le fournisseur de la solution d'infrastructure :

- Révision des propositions de services;
- Rencontre de revue des propositions de services;
- Négociation contractuelle;
- Revue et recommandation finale; et
- Signature des contrats (conditionnelle à l'approbation du projet par la Régie).

Considérant l'importance du choix de bons partenaires comme facteur de succès dans la réalisation des projets, Énergir prévoit mandater une firme externe, spécialisée dans l'évaluation de solutions technologiques, pour venir supporter l'équipe d'Énergir dans la réalisation des deux dernières étapes du processus d'appel d'offres. À la suite de l'envoi des documents d'appel d'offres pour le choix d'un intégrateur et d'une solution d'infrastructure le 30 octobre dernier, l'équipe de programme aura à mettre en place la stratégie et l'approche qui sera utilisée pour l'évaluation des offres des intégrateurs (critères et méthodes d'évaluation, mise en place de comités, planification des ressources participantes, processus de validation et d'approbation, etc.).

Les efforts qui seront investis pour la révision des propositions et l'évaluation des offres, qui s'échelonneront sur plusieurs semaines, seront significatifs et ce, considérant que non seulement Énergir devra faire le choix d'un intégrateur pour la migration à la solution, mais également pour le fournisseur de la solution d'infrastructure, ce qui vient dupliquer les efforts de l'équipe de programme. Ces décisions étant cruciales pour le succès du projet, Énergir

mettra tous les efforts nécessaires pour faire les meilleurs choix, tant au niveau de l'intégrateur que de son fournisseur pour la solution d'infrastructure.

En parallèle au processus d'évaluation des propositions reçues et des négociations contractuelles (soit les deuxième et troisième étapes du processus d'appel d'offres expliquées précédemment), plusieurs activités requises au démarrage du projet devront aussi être entreprises durant la phase de Fondation :

- Planification des ressources affaires et TI qui seront sollicitées pour participer à la réalisation du projet ;
- Établissement de la structure organisationnelle de l'équipe de projet, du plan d'organisation du travail et de gestion de la gouvernance ;
- Identification des parties prenantes et du plan de communication ; et
- Processus lié à la demande d'investissement déposée à la Régie pour le projet.

Afin de réaliser ces activités, des ressources additionnelles internes et externes seront ajoutées à l'équipe de programme déjà en place.

Le tableau ici-bas présente les activités qui seront réalisées d'ici le début du projet prévu à la fin du printemps 2021.

Activités	Date Début	Date Fin Cible	Statut
<b>Processus d'appel d'offres - Étape 2</b> Évaluation des propositions et choix de l'intégrateur et du fournisseur de la solution d'infrastructure	Décembre 2020	Février 2021	Non Débuté
<b>Processus d'appel d'offres - Étape 3</b> Négociation et signature d'une entente avec l'intégrateur **	Février 2021	Avril 2021	Non Débuté
Activités requises au démarrage du projet	Décembre 2020	Avril 2021	Non Débuté

\*\* À la suite de la décision de la Régie.

1.2 Veuillez préciser les activités pour lesquelles le montant additionnel de 551 k\$ (référence (iv)) demandé est requis. Veuillez présenter l'information sous forme du tableau de la référence (iv) pour chacune des activités requises de la phase Fondation. Veuillez justifier les écarts.

## Réponse :

Activités	Montants portés au CFR au 31 octobre 2020  (000 \$)	Montants additionnels par rapport au montant autorisé de 4,9 M\$ pour la Phase de Fondation  (000 \$)
Processus d'appel d'offres de l'étape 2 et de l'étape 3	0	██████████
Activités requises au démarrage du projet (voir la réponse à la question 1.1)	0	██████████
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>551</b>